

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

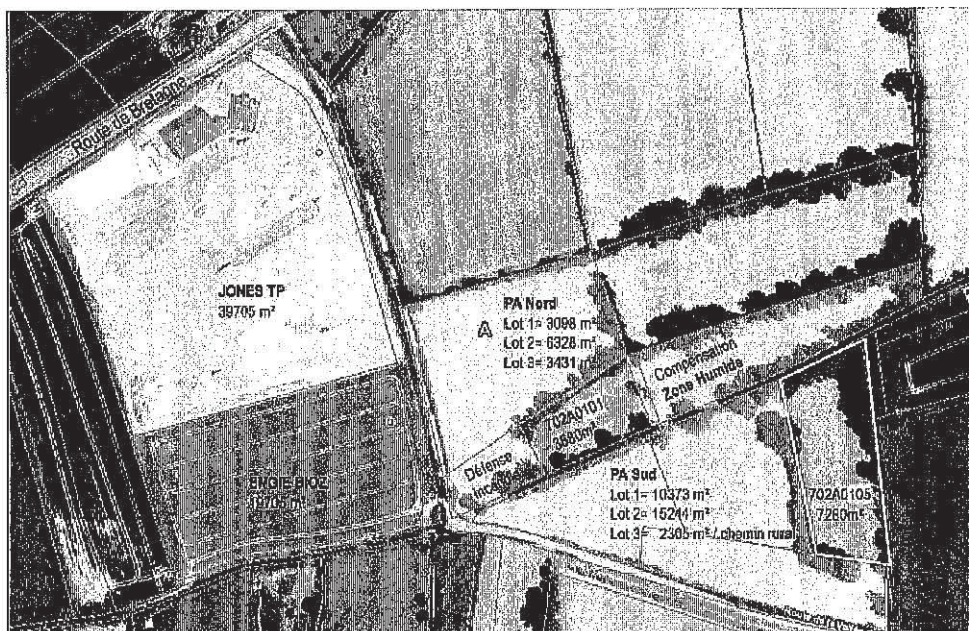
DELIBERATION 20230329-34 : DEV_ECO_TOU_ZAE_MAITRISE FONCIERE DU PA SUD DE LA ZA DE VAL-D'ARRY, ACQUISITION DE LA PARCELLE 702A0101

Visas et motivations

- Vu la proposition de promesse unilatérale d'achat rédigée par la SAFER, annexée à ce projet de délibération

Contexte

- La parcelle référencée 702A 101 propriété de Monsieur Jean-Pierre HERMAND pourra être acquise en 2023 aux conditions suivantes : 7 160 € [2€/m² avis FD] + 1920 € [frais notamment de notaire] = 9 080 € - 2879,60 € [préfinancement] = 6 200,40 €Net
- La SAFER débloquera le solde du préfinancement par la vente à Monsieur HERMAND de la parcelle 702A 111 jusque-là gardée en stock [6 650 – 3 770,40 – 2 879,60 € = 0 €] fixé lors des échanges entre les terrains de Maisoncelles-Pelvey et ceux de Tournay-Sur-Odon.
- L'offre de Monsieur HERMAND est basée sur l'avis France Domaine demandé par la SAFER [2€/m²]. Cette parcelle est située dans la Zone Humide.



Objectif

- Détenir la maîtrise foncière de l'emprise totale de la ZA de Val-d'Arry.

Proposition

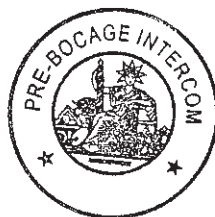
- Ainsi, il est proposé de valider les conditions d'acquisition de la parcelle 702A 101 située dans l'emprise de la ZA de Val-d'Arry.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par Pré-Bocage Intercom de la parcelle 702A 101 située dans l'emprise de la ZA de Val-d'Arry aux conditions suivantes : 7 160 € [2€/m² avis FD] + 1 920 € [frais notamment de notaire] = 9 080 € - 2 879,60 € [préfinancement] = 6200,40 € Net
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-34-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023